



Permis européen et alcoolémie sur territoire français.

Par **Holl**, le **31/12/2014** à **11:18**

Bonjour,

J'ai eu un retrait de permis de 6 mois suite à une infraction dû à un taux d'alcoolémie de 0.89 et d'un dépassement en ville sur une ligne blanche à plus de 50 km/h.

Seulement voilà, je suis française mais j'avais en ma possession un permis anglais car j'avais vécu plusieurs années en Grande Bretagne.

Au bout de 6 mois de retrait (comme on me l'avais dit au poste de police) j'ai reçu mon permis anglais que la préfecture m'a renvoyé par courrier.

J'ai lu sur internet qu'effectivement vu que j'ai un permis anglais, les autorités françaises n'ont pas le droit de m'enlever des points sur ce permis.

Seulement je ne suis pas sûre de l'amende que je devrai payer.

Je n'ai pas pu me rendre au tribunal le jour de mon jugement et donc je ne sais pas ce que les juges ont décidé.

Vu que je n'ai pas reçu de lettre du tribunal et qu'on m'a retourné mon permis, je me demande quelles vont être les suites de cette infraction (j'ai été jugée le 10/12/2014).

Si quelqu'un peut répondre à cette question qui n'est pas d'ordre général, je vous en serai très reconnaissante.

Cordialement,
H